

lundi 19 novembre 2012 LE FIGARO

20 **débats & opinions**

LES BLOGS
LE FIGARO

Laure Mandeville
BLOGLEFIGARO.FR/LETTRES-DE-WASHINGTON
LETTRES
DE WASHINGTON

Éric de La Chesnais
BLOGLEFIGARO.FR/AGRICULTURE
LA PLUME DANS
LES CHAMPS



ENTRETIEN

L'ancien dissident et actuel directeur de la Fondation pour une politique efficace fut plusieurs fois conseiller de l'administration présidentielle russe, sous Vladimir Poutine et Dmitri Medvedev. Politologue parmi les plus respectés du pays, il analyse l'évolution de l'exercice du pouvoir en Russie.

Gleb Pavlovski : « Les risques d'une nouvelle perestroïka »

PROPOS RECUEILLIS À MOSCOU PAR PIERRE AVRIL

LE FIGARO. - Il y a une semaine, Vladimir Poutine a limogé le ministre de la Défense, Anatoli Serdioukov, soupçonné de corruption. Au sein du pouvoir russe, ce genre d'initiative est extrêmement rare. Que faut-il en penser ?

Gleb PAVLOVSKI. - Il s'agit effectivement d'un précédent tout à fait inhabituel : le limogage d'un ministre à la suite d'un scandale, délibérément rendu public. Il faut savoir que Poutine était parfaitement informé, et depuis longtemps, des agissements et de la vie privée de Serdioukov, un personnage qui, de par ses fonctions, est vingt-quatre heures sur vingt-quatre sous surveillance du FSB (services secrets, NDLR). Les perquisitions qui ont eu lieu au domicile des personnes de son entourage ont été déclenchées sur ordre direct du président. Enfin, Serdioukov était un homme de confiance de Vladimir Poutine, qui lui avait fixé pour mission d'accomplir des réformes de grande ampleur dans l'armée. Et même si celles-ci sont impopulaires, elles seront pour l'essentiel poursuivies.

Donc, ceci n'est pas logé ?

Auparavant, les membres de l'entourage de Poutine savaient parfaitement qu'un tel licenciement était impossible. Une personne mise en cause était décorée, quitte à ce qu'elle soit démise de ses fonctions, mais discrètement et bien plus tard. Le président russe change donc son mode de management. Et pour remplacer Serdioukov, il choisit l'ancien ministre des Situations d'urgence, Serguéï Choïgou, ce qui est la

marque d'une totale improvisation. Ce limogage peut signifier que les adversaires de l'ancien ministre de la Défense ont gagné. N'agère, Poutine gérait parfaitement les conflits survenant dans son entourage et neutralisait les attaques. Il est possible que progressivement le président se transforme en simple commutateur des groupes d'influence à l'intérieur du pouvoir. Cela signifierait qu'il n'est plus capable de protéger ses propres amis, ce qui risque d'amoinrir son influence et son statut de joueur dominant dans l'équipe. Il est également possible que Poutine ait engagé un nouveau jeu, très personnel. Celui-ci peut s'avérer destructeur, surtout s'il s'accompagne d'un nettoyage au sein des milieux dirigeants. Dans ce cas, il est à craindre que le processus devienne incontrôlable.

On a plutôt l'impression qu'à l'issue de l'instauration d'une série de lois répressives le président reprend la main...

Avant, Poutine était le président du consensus et tout le système de direction reposait sur ce principe. Maintenant, tout a changé. Depuis sa décision de permuter son poste avec Dmitri Medvedev et les protestations qui ont suivi, le chef du Kremlin a choisi la voie de la confrontation. Il soutient des lois répressives qui suscitent des conflits. Le problème, c'est qu'en Russie un changement de style doit nécessairement s'accompagner d'un changement de système. Or, ce dernier reste inchangé. Son principe est le suivant : peu importe la compétence, seule la loyauté compte. Si un gouverneur est capable de s'assurer le soutien des élites, il peut se révéler éternel. Nous ne sommes pas face à un régime autoritaire mais face à un pouvoir patrimonial.

Les dirigeants politiques russes ne sont pas des leaders mais, comme ils contrôlent les ressources naturelles et le budget du pays, ils garantissent en retour l'existence de certains standards sociaux pour la population. Ils ne sont pas populaires, mais ils profitent du fait qu'aucune alternative politique n'est proposée. Poutine cherche à tâtons un nouveau système, mais ne le trouve pas. De même, lorsqu'il conduisait la perestroïka, Gorbatchev, qui était si

« petite » terreur, très spectaculaire mais un peu poudré aux yeux, comme lorsque le favori de Catherine II, Potemkine, faisait surgir des décors de pacotille devant les yeux de l'impératrice en voyage en Russie. Elle a pour but d'intimider le grand business, ainsi que l'appareil de Russie union et les fonctionnaires régionaux. Même si ces méthodes sont assez efficaces, du strict point de vue de la communication, je répète qu'elles ne sont pas adaptées au système initial de gouvernance adoptée par Vladimir Poutine lors de son arrivée au pouvoir, en 2000. Tout en réprimant, le régime stalinien s'efforçait de persuader l'opinion publique. Aujourd'hui, cet aspect idéologique est négligé, les tribunaux falsifient les procès sans prendre la peine de s'abriter derrière leur petit doigt, ce qui peut rendre le système plus imprévisible et donc dangereux. Privé des freins domestiques qui lui permettent aujourd'hui de s'autoréguler, ce dernier aurait plus de difficultés, comme le faisait l'URSS, à trouver des compromis, à la fois en politique intérieure et vis-à-vis de nos partenaires étrangers.

« Nous ne sommes pas face à un régime autoritaire mais à un pouvoir patrimonial »

apprécié en Occident, ne savait pas quoi faire après avoir démolé le système soviétique. Chez nous, la perestroïka possède un caractère d'improvisation, que l'on retrouve aujourd'hui. Cela dit, je ne suis pas certain que Poutine ait perdu le contrôle.

En Russie, on a tendance à multiplier les analogies historiques pour tenter de décrire le troisième mandat de Vladimir Poutine : la perestroïka gorbatchévienne, la grande terreur stalinienne, la stagnation brejnévienne... Quel précédent historique vous semble le mieux adapté ?

On ne peut pas comparer avec l'époque soviétique. Le parti Russie unie ne joue pas le rôle de feu le PCUS. Nous n'avons aucune discipline, ni politique, ni idéologique. Le comportement du régime emprunte indubitablement au lexique

Combien de personnes sont réellement informées des intentions de Vladimir Poutine ?

À part son épouse, que l'on ne voit plus, et lui-même, quasiment personnel. Même un personnage influent comme Igor Setchine (patron du pétrolier Rosneft) peut seulement deviner ce qu'il y a dans la tête du chef du Kremlin, et c'est pour cela qu'il est un homme apprécié à ses yeux. Poutine ne permet pas qu'on s'approche de lui. Son comportement solitaire s'est même renforcé depuis un an. ■

Xavier Dupré de Boulois et Diane Roman

Après les manifestations anti-mariage homosexuel, les auteurs, professeurs de droit (1), défendent la constitutionnalité d'une telle législation.



Le mariage, Napoléon et la Constitution

Ouvrir le mariage aux couples de même sexe supposerait, à en croire le Pr Delvolvé (2) un éminent juriste publié dans ces colonnes, de réviser la Constitution ! En effet, une « simple » loi ne saurait déroger à ce qui constituerait un « principe à valeur fondamentale reconnue par les lois de la République » : le mariage comme l'union d'un homme et d'une femme...

N'est été la renommée de son auteur, l'affirmation étonnerait, pour plusieurs raisons. D'abord, car elle met en doute la compétence du Parlement pour légiférer en matière de droit de la famille. Pourtant, telle est bien la tradition française. Notre Constitution prévoit qu'il appartient à la loi de fixer les garanties fondamentales pour l'exercice des libertés publiques ainsi que les règles relatives à l'état et la capacité des personnes et les régimes

matrimoniaux. À ce titre, le Conseil constitutionnel a souligné qu'il revenait au législateur d'établir des choix en matière de liberté matrimoniale, qu'il s'agisse de réserver le mariage aux couples hétérosexuels ou de l'ouvrir aux couples homosexuels. Le législateur est bien compétent, pour adopter, à l'instar de bon nombre de pays, une telle réforme du Code civil.

Ensuite, car l'idée selon laquelle le mariage serait l'union d'un homme et d'une femme (un « mariage chabadabada » ?) n'est inscrite nulle

part dans la Constitution. Le professeur nous invite à regarder du côté d'un « très hypothétique » principe fondamental que le Conseil constitutionnel pourrait proclamer au nom d'une tradition républicaine continue... La condition d'hétérosexualité du mariage serait républicaine, car - implicitement - prévue par le Code napoléon de 1804... Bref, Napoléon serait dans

droit au respect de la vie privée et familiale. Qu'il existe également un principe d'égalité et de non-discrimination... Et que la conjonction des deux devrait au contraire aboutir à reconnaître la possibilité pour un couple de pouvoir bénéficier de cette garantie constitutionnelle.

Et plutôt que nous tourner vers le passé avec le Pr Delvolvé, regardons vers l'étranger : il y a quelques années, saisie d'une question identique - celle de savoir si le Parlement était compétent pour étendre le mariage sans discrimination aux couples hétéros ou homosexuels -, la Cour suprême du Canada a fixé cette ligne de conduite qui pourrait donner à réfléchir de ce côté-ci de l'Atlantique : « Du point de vue de l'Etat, le mariage est une institution civile. Le raisonnement fondé sur l'existence de "concepts figés" va à l'encontre de l'un des principes les plus fondamentaux d'interprétation de la Constitution canadienne : notre Constitution est un arbre vivant qui, grâce à une interprétation progressiste, s'adapte et répond aux réalités de la vie moderne ».

« Les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République n'ont jamais eu vocation à être un conservatoire du conservatisme »

au contraire, lorsque le terme est apparu en 1946 dans la Constitution, il s'agissait de protéger l'œuvre sociale de la III^e République et la liberté de l'enseignement...

En somme, rien dans la Constitution ne s'oppose à l'ouverture du mariage aux couples de même sexe. Au contraire, tout y incite. Car que dispose notre droit constitutionnel ? Qu'il existe une liberté du mariage et un

(1) Respectivement à l'université Pierre-Mendes-France (Grenoble II) et à l'université François-Rabelais (Tours)
(2) « Le mariage, un homme, une femme », nos éditions du 8 novembre 2012

Bibliothèque des essais



Xavier Niel, l'homme Free
GILLES SENGES,
ÉD. MICHEL DE MAULE,
198 P., 20 €.

YANN LE GALÈS

ALORS que les entrepreneurs français ont le sentiment d'être mal aimés et incompris dans leur pays, Xavier Niel, le fondateur de l'opérateur de téléphone fixe et mobile Free, est la preuve qu'il est possible de défier avec succès les puissances établies, raconte le journaliste Gilles Sengès. Le bachelier qui se passionnait pour

l'État semblait une forteresse impenable avec ses centaines de polytechniciens. Le Minitel, une étrange machine avec un clavier, avait envahi les foyers français, qui découvriraient le plaisir d'acheter des voyages ou de commander des vêtements en ligne. Mais la formidable machine qui imposait ses choix aux consommateurs a connu les pires difficultés quand des corsaires ont saisi les amonartités offertes par la déré-

gulation, une boîte qui permet de téléphoner, de surfer sur Internet et de regarder la télévision. Ils l'ont lancée à un prix que son redoutable concurrent public et ses challengers privés ne pouvaient pas proposer.

Anticonformiste

L'irrésistible ascension de Xavier Niel ne s'explique pas seulement par le flair technologique et commercial. Elle s'ex-

plique aussi par son caractère d'anticonformiste, il excelle dans l'art de la guérilla juridique. Anticonformiste, il sait franchir les lignes jaunes. Héros d'un roman récent, il a su rebondir quand son passé qu'il croyait oublié lui a valu des ennus judiciaires. Devenu coactionnaire du quotidien *Le Monde*, il est admis dans les cercles les plus fermés. Mais les honneurs n'ont pas dompté son énergie d'entrepreneur. Sa dernière offensive dans le téléphone mobile lui a valu les foudres de